COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du lundi 07 avril 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

D2

N°28385756 : VITRY CA 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 03/04/25

Courriel en date du 03/04/2025 du club de VITRY CA et de la municipalité informant d'un mouvement de grève et donc de fermeture de l'installation du gymnase Gosnat le soir et propose la date du 17 /04/2025.

La commission reporte la rencontre au 17/04/2025.

N°28385768 : VITRY CA 1 / RUNGIS US 2 Futsal D2 du 01/05/2025
N°28385786 : VITRY CA 1 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 08/05/2025

Courriel en date du 04/04/2025 du club de VITRY CA et de la municipalité informant de la fermeture des installations ces 2 jours fériés et qui proposent respectivement les dates du 03/05/2025 et du 10/05/2025 pour disputer les rencontres au gymnase Paul Eluard à 14h30.

La commission reporte les rencontres respectivement au 03/05/2025 et 10/05/2025 au Gymnase Paul Eluard à 14h 30.

N°28385754 : VILLENEUVE ABLON US 2 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 05/04/2025

Courriel en date du 04/04/2025 du club de B2M FUTSAL, informant de leur forfait avisé (manque d'effectif).

La commission enregistre le 1er forfait avisé de l'équipe B2M FUTSAL 3 .

MATCHS REMIS

N°28385756 : VITRY CA 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 17/04/25
N°53281367 : VSG FUTSAL 1 / HAY 94 AS 1 C. VDM Futsal du 19/04/2025
N°53281368 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM Futsal du 23/04/2025
N°28385749 : BOISSY FC 1 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 26/04/25
N°28385768 : VITRY CA 1 / RUNGIS US 2 Futsal D2 du 03/05/2025
N°28385768 : VITRY CA 1 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 10/05/2025

COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL

Calendrier prévisionnel :

½ Finale : du 21 au 27 avril 2025.
Finale : en prévision, le 04 juin 2025.

TIRAGE des 1/4 de Finale COUPE du VDM FUTSAL

Match N°1: VITRY ASC 2 / VITRY ASC 1	**29/03/2025 à 12h30**	**4 – 4 (2-3)**
Match n°2 : VSG FUTSAL 1 / HAY 94 AS 1	**19/04/24 à 20h 30**	
Match N°3 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1	**23/04/24 à 20h 00**	
Match N°4 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / BOISSY UJ 1	**28/03/2025 à 21h00**	**5 - 6**

TIRAGE des 1/2 Finale COUPE du VDM FUTSAL

Première ½ finale : Vainqueur match n°3 / BOISSY UJ 1	**26/04/2025**
Deuxième ½ finale : VITRY ASC 1 / Vainqueur du match n°2	**26/04/2025**

Match N°3 N°53281368 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1 C VDM du 29/03/2025

Courriel en date du 04/04/2025 du club de B2M FUTSAL qui propose la date du 23/04/205 à 20h au CDBM pour disputer cette rencontre.

La commission reporte la rencontre de coupe du Val de Marne au 23/04/2025 20h.

FMI ou Feuilles de match manquantes
Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.